

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement primaire et  
secondaire**

**de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery**

14 septembre 2023 à 19h00

Administration communale, Jouxens-Mézery

**Parents** : Alvez da Costa Alexandre (Prilly), Bauvert Joanna (Prilly), Crettol Wavre Séverine (Prilly), Junod Karine (Romanel-sur-Lausanne), Serra Charlotte (Prilly)

**École** : Good Chantal (doyenne EP), Letourneau Emile (enseignant EPS Prilly), Perreaud Caroline (enseignante 5-6P Jouxens-Mézery)

**Société civile** : Bucher Aurélie (Société Sportive Jouxens-Mézery), Gonthier Véronique (accueil parascolaire Romanel-sur-Lausanne)

**Autorités communales** : Berclaz Sébastien conseiller communal Jouxens-Mézery), Joly Rebecca (conseillère municipale Prilly), Schöni Nathalie (conseillère municipale Jouxens-Mézery)

**Excusés** : Armand Jean-François (Directeur EP), Avanzino Lucien (Chef du service Sport et Jeunesse Prilly), Corday Sylvain (Directeur EPS), Dagon Jennifer (conseillère municipale Romanel-sur-Lausanne), Drapel Maryline (membre parent Prilly), Fernandez Sylvain (conseiller communal Prilly), Genier Nicole (Parents Info Prilly), Toscano Maité (enseignante 3-4P Prilly)

**Ordre du jour :**

1. Adoption du PV de la séance du 24 mai 2023
2. Site internet
3. Planification scolaire 2032
4. Divers et propositions individuelles
5. Date et lieu des prochaines séances

**1. Adoption du PV de la séance du 24 mai 2023**

Il est accepté tel que présenté.

**2. Site internet**

Nathalie Schöni fait part de la mise à jour du site internet du CEt. Elle précise que les procès verbaux rédigés depuis le début de la législature de 2021 y sont publiés. De plus, elle ajoute que le document expliquant la mise en commun des deux CEt (primaire et secondaire) peut également être consulté sur ce site.

**3. Planification scolaire 2032**

Cette présentation a été réalisée par Rebecca Joli.

La planification scolaire est du ressort du canton et sert de base de travail pour le CODIR (Comité Directeur). Elle est établie sur la base des prévisions urbanistiques des trois communes selon ces trois critères :

- a. La détermination de la hausse de la population
- b. La détermination de la hausse des élèves

### c. Le besoin en classes en fonction des deux éléments précédents

L'ASIGOS a pour but la mise à disposition et la gestion des bâtiments nécessaires à l'enseignement primaire et secondaire. Elle exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux trois communes en lien avec l'ensemble de l'organisation de la scolarité obligatoire.

Actuellement, il s'agit de deux établissements avec deux directions distinctes (l'EP pour les 1-6P et l'EPS pour les 7P à 11S). L'EP étant dispersée en plusieurs bâtiments sur les 3 communes.

Or, étant donné qu'il n'existe que les trois communes ne forment qu'un seul établissement avec un seul directeur, il nous a paru pertinent que ce dernier se charge à présent de tous les niveaux (1P-11H).

### Prévisions scolaires horizon 2023

Afin de prévoir l'accroissement de la population impactant l'organisation scolaire, l'hypothèse de calcul suivante a été effectuée : La part d'élèves dans la population compte en moyenne pour 1% par année de scolarité et une classe de primaire est constituée de 19 élèves.

Pour 2032, nous prévoyons 14 classes par année pour le primaire réparties de la manière suivante :

- *Romanel-sur-Lausanne* : < 3 y.c. classes particulières
- *Jouxens-Mézery* : < 1 classe
- *Mont-Goulin* : ~2 classes
- *Jolimont* : ~2 classes
- *Centre* : 4.5 classes
- *Malley + Galicien* : 1.5 classes

Cette division a été faite à partir d'une réflexion par secteur en priorisant la proximité, ainsi que l'accessibilité aux transports publics pour les élèves. Cependant, Malley et Galicien ne sont pas pris en compte jusqu'à la 6P, car les élèves habitant cette zone se rendront à Renens. Une fois en 7P, ils seront pris en charge par l'établissement scolaire de Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne.

### Répartition classes (fournies par canton)

Cette répartition a été effectuée en fonction des classes, du type de bâtiment et du type d'établissement. Comme il risque d'y avoir beaucoup d'élèves en primaire en raison de l'augmentation de la population (sur les dix prochaines années), nous nous devons de scinder l'établissement afin d'éviter qu'il excède une taille normale. Ainsi, nous créerons un nouvel établissement à Romanel-sur-Lausanne, en plus de celui qui existe déjà. Ce lieu a été choisi en raison de la plus forte densité d'élèves. Les élèves de Mont-Goulin et de Jouxens-Mézery

pourront s'y rendre facilement en transport public avec, en plus, l'avantage d'avoir un LEB peu bondé dans cette direction (Echallens).

	1-2P	3-4P	5-6P	7-8P	9-11S	cl. rég.	total	capacité	disponible	différence
<b>EP1</b>							50			
Romanel	6	6	6	12	0		30	6 sans pavillon et Rosset	6	-24
Jouxtons-Mézery	2	2	2	0	0		6	4 sans pavillon	4	-2
Mont-Goulin + Sous-Mont	4	4	4	0	0	2	14	14 dont 1-2 dég	13	-1
<b>EP2</b>							57			
Jolimont	4	4	0	0	0		8	6	6	-2
Centre + Corminjoz	9	9	13	0	0	2	33	15	15	-18
Grand Pré	0	0	0	16	0		16	17	17	1
<b>ES</b>							42			
Union	0	0	0	0	39	3	42	31	31	-11
<b>Renens</b>										
Malley	3	3	3	0	0		9	18/2 **	9	0

Centre Prilly = Collèges du Centre + Corminjoz

\*\* 50/50 avec Renens

Rebecca Joli souligne le fait qu'il existe un besoin colossal en construction. Le deuxième tableau de l'image ci-dessus met en avant, dans la colonne du milieu, le nombre de classes disponibles actuellement et, dans la dernière colonne, le nombre de classes à construire pour l'année 2032. Le but est d'atteindre 57 classes avec les deux établissements (*la capacité a été calculée sans les pavillons provisoires existants*).

Cependant, elle confie qu'il sera difficile d'atteindre cet objectif en 10 ans, puisque nous ne possédons ni l'investissement financier ni les ressources humaines nécessaires pour y parvenir. Des priorités ont ainsi été définies (cf. ci-après).

## État des bâtiments

### a. Besoins scolaires et besoins des travaux des bâtiments

Certaines infrastructures scolaires sont sous-dimensionnées, notamment en salles de sport ou de salle spéciales (couture/TM), tandis que d'autres nécessitent d'importants travaux de réfection générale. En effet, les bâtiments tels que le Grand-Pré sont plutôt vieux et mériteraient une réfection de demi-vie.

### b. Stratégie du CODIR de l'ASIGOS

Besoins de travaux conséquents à court et moyen terme

#### A Prilly :

- Mont-Goulin : rénovation générale et agrandissement
- Collège Centre : rénovation
- Corminjoz : construction d'un nouveau collège (Centre de Prilly : Collège Centre et Corminjoz)
- Grand Pré : rénovation générale (en cours)
- Collège de l'Union : rénovation des salles de sports et agrandissement

#### A Jouxtons-Mézery :

- Remplacement des pavillons provisoires et agrandissement

#### *A Romanel-sur-Lausanne :*

- Construction d'un nouveau collège pour le 2<sup>e</sup> cycle primaire (5P à 8P)
- Rénovation et agrandissement du complexe primaire actuel de Prazqueron (1P à 4P)

#### *c. Critères de priorisation des réalisations*

Concernant la première législature (2021-2026), nous souhaitons nous concentrer d'abord sur les projets débutés dont les ressources humaines sont suffisantes et dont l'avancement des procédures légales et politiques existent.

Voici la liste des priorisations proposées pour la législature actuelle :

- Collège du Grand Pré : le problème avec ce collège est qu'il ne peut accueillir que peu ou pas de nouvelles classes. C'est pourquoi la construction d'un nouveau collège à Romanel-sur-Lausanne est nécessaire.
- Collège de Mont-Goulin : il y a eu de nombreuses demandes concernant des travaux ainsi qu'un agrandissement général.
- Collège de l'Union : le but est d'optimiser l'espace à disposition pour atteindre la capacité maximale du collège. L'avantage de l'Union est qu'il possède déjà de bonnes bases légales existantes, ce qui rend donc facile le début des travaux.
- Agrandissement du complexe de Jouxens-Mézery : ceci évitera que les élèves de Jouxens-Mézery soient contraints de faire route vers Prilly pour la couture.
- Collège 5P-8P de Romanel-sur-Lausanne : il est essentiel de déplacer une partie des élèves du Grand-Pré à Romanel et créer un nouvel établissement.

Cette priorisation signifie que les projets seront lancés de manière cadencée ; leur réalisation s'étendra de toute façon sur les deux législatures 2021-2026 et 2026-2031, voire plus.

Voici la liste des projets de la deuxième législature (2026-2031) :

- Construction du collège de Corminjoz (Prilly)
- Rénovation du collège Centre (Prilly)
- Construction du collège de 5-8P à Prazqueron (Romanel)

#### **4. Divers et propositions individuelles**

- *Règlement du CEt* : Nathalie Schöni communique que le règlement doit encore être validé par le DEF pour être disponible sur le site.
- *Horaires scolaires* : Effectivement, ce sujet a suscité plusieurs débats durant l'assemblée des parents (7P-8P) en novembre 2022. C'est pourquoi Charlotte Serra, Sylvain Corday, Nathalie Schöni ainsi que l'adjointe de Lucien Avvanzino se sont réunis pour avancer sur cette question. La prochaine action à entreprendre serait de distribuer un questionnaire aux élèves (principalement fondé sur le climat scolaire, dans lequel figureraient des questions sur les horaires) et éventuellement aux parents.

- *Sécurité sur le chemin de l'école* : Rebecca Joli exprime le besoin de mettre en place un plan de mobilité scolaire mené par l'ATE, qui effectuera une démarche de questionnaire auprès des élèves et des adultes. À la suite des résultats, une décision sera prise quant aux aménagements à apporter sur le chemin qui en a le plus besoin (sécurité, agréabilité, ...). Cette démarche étant coûteuse, Rebecca Joli explique que le conseil intercommunal qui a lieu dans 2 semaines, devra voter sur cet aspect, et que le CODIR fera de son mieux pour obtenir le budget requis. Comme cette problématique a suscité une grande inquiétude vis-à-vis des parents Rebecca Joli suggère que le CEt écrive un courrier afin de montrer son appréhension. Séverine Crettol Wavre et Nathalie Schöni se portent volontaires pour aider à formuler cette demande.
- *Réfectoire à Jouxens-Mézery* : Nathalie Schöni annonce que 24 places servant de cantine pour certains élèves de Jouxens-Mézery et de Prilly sont à présent disponibles au Bistro de Jouxens. Cette demande a été acceptée sous la condition d'autoriser uniquement les 4-5-6 P dans cette salle en raison des tables hautes. Quant aux plus petits, ils occupent la cantine dans le bâtiment de la salle de gym.
- *Demi-journée de congé* :  
Après concertation, le CEt s'est mis d'accord sur les dates suivantes (excepté pour le deuxième congé des secondaires qui reste à déterminer) :

*Premier congé :*

Primaire et secondaire : Mercredi matin le 08.05.2024 (sans permanence)

*Deuxième congé :*

Primaire : Vendredi 28.06.2024 l'après-midi (avec permanence)

Secondaire : Mercredi 26.06.2024 le matin (sans permanence), car les maîtres souhaitent se réunir. Cependant, le CEt n'a pas approuvé cette date puisque les conférences des maîtres ne devraient pas se faire durant les heures scolaires. Une validation par circulation (via email) sera faite.

- *Journée internationale à pied à l'école* : L'APE de Jouxens-Mézery étant dissoute, l'accueil café-croissant n'aura plus lieu. Dans les autres communes, il n'y existe pas d'action particulière. Nathalie Schöni propose alors d'écrire une lettre adressée aux parents des trois communes pour les sensibiliser à se rendre à pied à l'école.
- *Assemblée des parents* : La date de la prochaine assemblée a été proposée pour le 14.11.2023, qui doit encore être confirmée et aura lieu dans la salle Villageoise de Romanel. Rebecca Joli se chargera de faire sa présentation portant sur la « Planification scolaire 2032 » pour mettre les parents au courant. Un TSP du service Jeunesse de Prilly présentera également les activités du midi, notamment les « Midi qui bougent ». Des flyers seront créés par les membres parents pour distribution via les agendas afin de promouvoir cette assemblée.
- *Délégués de classe* : Les délégués de classe du secondaire devront être présents, comme chaque année, lors de la prochaine réunion du CEt. C'est la raison pour laquelle cette future séance se déroulera à 18 :00.

- *Devoirs surveillés* : Chantal Good constate que les élèves ne sont pris en charge pour les devoirs surveillés qu'à partir de la 4P dans les communes de Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery. Or, il est stipulé dans la LEO que ces structures devraient être mises en place à partir de la 3P.
- *Pigeons au collège Centre* : Chantal Good clôture la séance en exposant la problématique des pigeons. Effectivement, atteints d'une maladie, nombreux d'entre eux ont été retrouvés morts tout autour du collège. Cela a transformé l'environnement en un milieu malpropre et les enseignants demandent de régler le problème au plus vite. Rebecca Joli lui répond que la maladie s'avère être répandue chez les pigeons et que le cas va être résolu.
- *Démission* : Peu après la séance du 24 mai 2023, Mathieu Delavy nous a annoncé sa démission par courriel.

## **5. Date et lieu des prochaines séances**

Séance pour le primaire : Jeudi 18.01.24 (19:00)

Séance pour le secondaire : Jeudi 11.01.24 (18:00)

Séance plénière : Jeudi 01.02.24 (19:00)

Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Séance levée à 20:35

Pelayia Schorderet  
Secrétaire

Jouxens-Mézery, le 14 septembre 2023